

# les lignages de bruxelles de brusselse geslachten

ASSOCIATION ROYALE DES DESCENDANTS DES LIGNAGES DE BRUXELLES  
KONINKLIJKE VERENIGING DER AFSTAMMELINGEN VAN DE BRUSSELSE GESLACHTEN

Association sans but lucratif – Vereniging zonder winstoogmerk

---

SEMESTRIEL		ZESMAANDELIJKS
JUILLET-DECEMBRE	2014	JULI-DECEMBER
52 <sup>e</sup> ANNÉE	N <sup>o</sup> 173	52ste JAARGANG

---

« A l'occasion du décès de la reine Fabiola, le Comte Jean-Charles de T'Serclaes, président de l'Association Royale des Descendants des Lignages de Bruxelles, a envoyé au Roi, le 18 décembre 2014, une lettre libellée comme suit : »

*Bruxelles, le 18 décembre 2014*

*Sire,*

*Le Président et les membres de l'Association Royale des Descendants des Lignages de Bruxelles, ayant appris avec tristesse et émotion la disparition de la reine Fabiola, présentent à sa Majesté ainsi qu'à chacun des membres de la Famille Royale leurs sincères condoléances.*

*Ils tiennent à assurer Sa Majesté qu'en ces moments douloureux, ils prennent part à son deuil.*

*Ils garderont de la reine Fabiola l'image d'une reine proche et souriante, toujours à l'écoute des autres dans sa foi chrétienne forte et confiante.*

*Daigne votre Majesté agréer l'hommage de notre plus profond respect.*

*Jean-Charles de T'Serclaes*

*Cocktail de fin d'année du 2 décembre 2014.*



*La Grand-Place de Bruxelles, parée de ses plus beaux atours, a accueilli nos nouveaux membres admis durant les années 2013 et 2014. Une assemblée nombreuse avait tenu à être présente afin de fêter cette fin d'année.*





*Notre président Jean-Charles de T'Serclaes a remis aux nouveaux membres notre Armorial et a tenu à les féliciter chaleureusement pour leur admission.*



*Le cocktail était offert par la ville de Bruxelles et l'Association Royale des Descendants des Lignages de Bruxelles.*



*Une soirée animée où l'amitié et les discussions à propos des nouveaux projets de notre association, évoqués dans le Valet, n'ont pas manqué.  
(photos : Comtesse de T'Serclaes et Anne-Céline Thomaes).*

## *Les difficultés financières d'un bourgeois de Bruxelles, descendant des Lignages de Bruxelles.*

Désiré van der Meulen, dans la section « *Admission au Lignage de Coudenbergh* » de son précieux ouvrage<sup>1</sup> sur les Lignages de Bruxelles, cite André Minet avec la bien courte mention suivante : « *Minet André, fut déclaré être issu du lignage en 1754* ». Dans les quelques lignes qui suivent, nous tenterons de dépasser quelque peu cette sèche mention et de donner corps autant qu'il est possible à une personne ayant vécu au cœur du XVIII<sup>e</sup> siècle pour montrer qu'aux côtés de richissimes lignagers bruxellois couverts de gloire, d'honneurs et à qui tout réussissait, d'autres descendants lignagers étaient soumis aux aléas du temps et de Dame Fortune.

André Minet, baptisé à Wavre le 2 mai 1715, fils de Jean-Baptiste Minet<sup>2</sup> et de Marguerite Pranger, avait demandé, et obtenu, que son ascendance lignagère bruxelloise soit reconnue par le Lignage Coudenbergh. Il ne recherchait par cette reconnaissance qu'à obtenir gratuitement la bourgeoisie de Bruxelles. Les anciennes coutumes de Bruxelles disposaient en effet que tout descendant des Lignages de Bruxelles pouvait obtenir gratuitement la bourgeoisie de la ville. Cette disposition fort avantageuse<sup>3</sup> pour les descendants des Lignages avait été

---

<sup>1</sup> Désiré van der Meulen, « *Liste des personnes et des familles admises aux Lignages de Bruxelles depuis le XIV<sup>e</sup> siècle jusqu'en 1793. Avec une introduction sur l'histoire des Lignages* », Henri Sermon, Libraire-éditeur, Marché au Lait 22, Anvers, 1869, page 29.

<sup>2</sup> Jean Baptiste Minet est mort à Wavre le 3 novembre 1718. Il avait épousé à Wavre le 21 mai 1714 Marguerite Pranger, baptisée à Wavre le 27 mai 1689 et morte à Wavre le 17 novembre 1727, fille de Léon Pranger et de Barbara Stevens.

<sup>3</sup> A ce sujet, voyez les intéressantes considérations de Henry-Charles van Parys, « *Les admissions gratuites à la bourgeoisie de Bruxelles comme descendants des Lignages* », dans « *Les Registres du Lignage Coudenbergh, admissions et résolutions* », texte établi par Monique Marchal-Verdoodt, introductions et notes par Henry-Charles van Parys, Recueil V des « *Tablettes du Brabant* », publié sous la

codifiée par un article des « *Coutumes observées par ceux de la ville de Bruxelles, transmises au Conseil de Brabant le 20 mai 1570* » dans les termes suivants : « 210. *Item, die van de zeven geslachten van Brussel zyn genietende dezelve ende gelyke privilegiën, rechten, vryheden, ende exemptiën als de voors. poorters, ende staen tot gelyken rechte ende judicature* »<sup>4</sup>.

Ainsi, André Minet introduisit-il une requête aux fins d'admission gratuite à la bourgeoisie. Elle fut actée le 26 juin 1753 par le Lignage Coudenbergh en ces termes<sup>5</sup> : « ... *weghens sr. Andreas Minet... als descenderende uytten hooffde van Jan Spyskens, in syn leven schepene deser stadt Brussel uyt Coudenberchs geslachte. Die heeren van het selve nomineren by provisie voor commissarissen...* »<sup>6</sup>.

Les commissaires se réunirent le 22 mai 1754 et approuvèrent la demande d'André Minet de sorte que l'avis favorable du Lignage fut rendu le 13 juin 1754 : « *Gehoort het rapport van de*

---

direction de M. Paternostre de La Mairie, Château de Grandmetz (Hainaut), 1975, pages 52 et suivantes.

<sup>4</sup> « Article 210. *Ceux des sept lignées de Bruxelles jouissent des mêmes privilèges, droits, immunités et exemptions comme les bourgeois prédits, et sont soumis aux mêmes droit et judicature* » dans « *Recueil des anciennes coutumes de la Belgique* », publié par ordre du Roi, sous les auspices du Ministre de la Justice, par les soins d'une commission spéciale, Coutumes du Pays et duché de Brabant, quartier de Bruxelles, Tome premier, Coutumes de la ville de Bruxelles, par A. De Cuyper, conseiller à la Cour de cassation, membre de la Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique, Bruxelles, Fr. Gobbaerts, imprimeur du Roi, successeur d'Emm. Devroye, rue de Louvain 40, Bruxelles, 1869.

<sup>5</sup> « *Les Registres du Lignage Coudenbergh, admissions et résolutions* », texte établi par Monique Marchal-Verdoodt, introductions et notes par Henry-Charles van Parys, Recueil V des « *Tablettes du Brabant* », publié sous la direction de M. Paternostre de La Mairie, Château de Grandmetz (Hainaut), 1975, page 227.

<sup>6</sup> « ... *pour le sieur André Minet ... comme descendant du chef de Jean Spyskens en son vivant échevin de cette ville de Bruxelles du lignage Coudenbergh. Les sieurs du même nomment par provision pour commissaires...* ».

*heeren commissarissen ... Andreas Minet, geboortigh van Wavre, wettigen sone van Joannes Baptista Minet ende van Marguerita Pranger versoeckende het poorterschap deser stadt als voortscomende uyt desen geslachte ende descenderende van Jan Spyskens doen hy leefde schepene deser stadt uyt dit voors. geslachte ende ontfangen hebbende de verclaeringhen der ses andere geslachten van de gerechticheyt van de voors. Andreas Minet tot het poorterschap deser stadt verclaeren den meergemelden Andreas Minet oock gerechtight tot het poorterschap deser stadt als descenderende van de voors. Jan Spyskens in syn leven gedient hebbende als schepene uyt desen geslachte* <sup>7</sup>.

Pour obtenir la bourgeoisie de Bruxelles, André Minet avait fait état de son ascendance Spyskens. De fait, il descendait en ligne directe d'Arnould Stevens<sup>8</sup> et de Paschijne Godtschalcx,

---

7 « *Ouï le rapport des sieurs commissaires... André Minet, né à Wavre, fils légitime de Jean Baptiste Minet et de Marguerite Pranger, sollicite la bourgeoisie de la présente ville comme appartenant au présent lignage et descendant de Jean Spyskens en son vivant échevin de la présente ville du prédit lignage, et ayant reçu les déclarations des six autres lignages quant à l'admissibilité du prédit André Minet à la bourgeoisie de la présente ville, déclarent également André Minet admissible à la bourgeoisie de la présente ville comme descendant du prédit Jean Spyskens en son vivant ayant été échevin issu du présent lignage* ».

8 Sur la famille Stevens, voyez Félix-Victor Goethals, verbo « Stevens », dans le Miroir des Notabilités nobiliaires de Belgique, des Pays-Bas et du Nord de la France, tome 1er, 1857, pages 275 à 288, ainsi que le complément rectificatif du chanoine Jean Cassart dans la revue « L'Intermédiaire des Généalogistes », 1974, n° 173, « *Les premiers degrés de la généalogie Stevens de F.V. Goethals* », pages 296 à 299. Voyez aussi les manuscrits généalogiques du XVIII<sup>e</sup> siècle écrits par Pierre Eeckman, dans le Fonds d'archives Eeckman à l'Office Généalogique et Héraldique de Belgique. Voir également Frédéric Collon, verbo « Stevens » dans « *l'Armorial de Wavre et environs* », Bruxelles, 1952, pages 148 et 149. Voir aussi Jean Martin et abbé Jacques Meurice : « *Les Templiers, leur ferme et leur domaine à Wavre* », dans la revue Wavriensa, 1966, tome XV, fascicule n° 2, pages 33 à 68, et particulièrement page 61 sur les censiers : Barthélemy Stevens était le censier de la « Ferme des Templiers » à Wavre en 1626. Son fils Antoine Stevens lui succéda

d'Overijse. Or, la mère de cette dernière, Catherine Spyskens, appartenait au rameau émigré à Overijse de cette vieille famille scabinale des Spijskens<sup>9</sup>.

La reconnaissance d'André Minet comme étant issu du lignage Coudenbergh avait été aisée et rapide. Mais la voie lui avait été ouverte, non sans difficultés d'ailleurs, par un arrière-petit-fils de Paschijne Goetschalcx ou Godtschalcx<sup>10</sup>, l'avocat Antoine François Charliers, seigneur de Borchgravenbroeck et d'Odomont, licencié en droit, avocat puis conseiller au Conseil de Brabant et avocat fiscal à partir de 1691, mort en 1728, qui avait été admis au lignage Coudenbergh. Pour être reçu au lignage, deux arrêts du Conseil souverain de Brabant lui furent nécessaires. Antoine François Charliers fut admis au lignage, provisoirement d'abord le 13 juin 1689 et définitivement ensuite le 20 novembre 1690, soit donc plusieurs années après la demande d'admission qu'il avait introduite en 1686 et après un lourd combat judiciaire.

---

en 1635. Les bâtiments de cette ferme font de nos jours office d'hôtel et de restaurant.

<sup>9</sup> Voyez Leo Lindemans, « *Het Brussels patriciërs geslacht Spijskens* », dans « *L'Intermédiaire des Généalogistes* », n° 4, livraison de juillet-août 1996, pages 212 à 218. Cette généalogie Spijskens remonte à Jan Spijskens, cité à Lennick en 1347 et 1357, qui était le grand-père de Jan Spijskens l'Ancien. Voyez aussi Paul Adam et Frédéric Collon, « *Armoiries brabançonnaises médiévales* », dans « *Brabantica* », tome V, 1960, page 128, pour leurs armes : « *De gueules, au sautoir d'argent, cantonné de quatre coquilles d'or* », avec diverses brisures, et le plus souvent « *un écusson d'or en cœur à la fasce d'azur et au lion de gueules brochant, issant du bord inférieur de la fasce* ». Voyez aussi le « *Dictionnaire des cris d'armes et devises* », par Alphonse O'Kelly de Galway, Bruxelles, 1865, page 160, pour leur devise : « *Spysse Spyst Spyskens* » : la nourriture alimente Spyskens, jeu de mots flamand équivalent à cette variante : « *Spyskens n'a besoin de rien* ».

<sup>10</sup> Antoine François Charliers était le fils de Maria van de Nesse et de Simon Charliers, chef-mayeur d'Overyse, petit-fils de Joos van de Nesse et de Philippina de Peuseleer, arrière-petit-fils de Paschijne Goetschalcx et de Jacob van den Nesse, greffier d'Overyssche.

Plus d'un demi-siècle plus tard, André Minet put alors bénéficier de la voie bien balisée par un lointain cousin<sup>11</sup>.

Peu d'années avant sa requête au Lignage, André Minet avait épousé à Ossel<sup>12</sup> le 4 septembre 1751 Carolina Josepha van Heymbeke<sup>13</sup>, baptisée à Ganshoren le 19 mars 1732. Celle-ci, fille d'André van Heymbeke, échevin de Rivieren et de Saint-Pierre-Jette, ainsi que censier de Rybodegem à Ganshoren, était issue d'une famille scabinale implantée de longue date à Jette-Saint-Pierre et à Ganshoren. Plusieurs van Heymbeke furent inhumés dans la chapelle Saint-Martin de Ganshoren<sup>14</sup> et certains membres de cette famille avaient été admis au lignage Serhuyghs.

De son mariage, André Minet avait eu deux enfants. L'aînée, Catherine Josèphe Minet, avait été baptisée à l'église Saint-Nicolas à Bruxelles<sup>15</sup> le 10 juillet 1752. Le cadet, François

---

<sup>11</sup> Manuscrit de Roovere, *Fonds Goethals, manuscrit n° 858*, extrait intitulé « *Boom Genealogieck gedient hebbende soo tot admissie in het Coudenberghs geslacht als tot het verclaeren van uijt het selve geslacht gesproken te sijn der Heeren van Berchem, van Doornick, Charlier, Leijniers, van Elder, Stoefs, van Haelen, Minet, Testaert ende Forton* », pages 119 à 124, et transcription par M. Paternostre de La Mairieu, Recueil X des *Tablettes du Brabant*, page 208.

<sup>12</sup> Le village d'Ossel fait aujourd'hui partie de la commune de Merchtem, et est situé entre Merchtem et Wemmel.

<sup>13</sup> Sur la famille van Heymbeke, de Jette et Ganshoren, voir B.-W. van Schijndel, « *Généalogie de la Famille van Heymbeeck* », dans « *Le Blason* », 1951, Bruxelles, pages 1 à 33 et spécialement page 29 pour André Minet et sa femme Caroline Josèphe van Heymbeke fille d'André.

<sup>14</sup> Sœur Gladys Guyot, « *Le terrier de Gérard-François-Balthasar de Villegas, seigneur de Rivieren-Jette-Ganshoren-Hamme-Relegem et Bever en 1726* », dans « *Le Folklore brabançon* », n°252, livraison de décembre 1986, pages 365 à 403.

<sup>15</sup> Bruxelles, (Saint-Nicolas) : « *10 julii (1752) baptizata est Catharina Joseph filia Andreæ Minet et Carolinæ Joseph van Heijmbeke conjugum nata hodie mane circa nonam quam susceperunt Gerardus Simon et Catharina de Mesmaeker* ».

Albert Joseph Minet, né le 20 mai 1759, fut également baptisé à l'église Saint-Nicolas<sup>16</sup>.

Qualifié de « *meester cremer tot Brussel* » dans plusieurs actes, André Minet était quincailler au « *Pongel Merckt* »<sup>17</sup>. On le retrouve cependant à une autre adresse quelques années plus tard puisqu'il résidait vers 1767 à la rue de la Madeleine, à l'enseigne de « *Croone Imperial* »<sup>18</sup> où il est mentionné comme étant *boutiquier* et « *Suppost des Archers* ».

Il semblait donc avoir tout pour être heureux. L'était-il réellement ? Nous ne le saurons pas ; mais ce qui est sûr, c'est qu'il eut à faire face à de graves difficultés financières. Le 12 septembre 1763, André Minet introduisit une « *demande* »<sup>19</sup> par le notaire Feuillant Joseph de Planchon<sup>20</sup> qu'il constitua pour agent, « *à son Altesse Royale<sup>21</sup> tendante à obtenir des lettre d'attribution pour un terme de six années* » : « *André Minet, bourgeois établi en cette ville de Bruxelles depuis près de vingt*

---

<sup>16</sup> Bruxelles (Saint-Nicolas) : « *20 maj (1759) baptizatus est Franciscus Albertus Josephus filius Andreae Minet et Carolinae Josephae van Heijmbeke conjugum quem susceperunt Joannes Franciscus Hague et Anna Theresia Vandenberghen proles nata est heri vesperi hora decima* ».

<sup>17</sup> « *Le guide fidèle contenant la description de la ville de Bruxelles* », édité en 1761, cite, page 94, sous la rubrique « *Marchands de Quincaillerie et Modes* » : « *Minet, Pongel Merckt* ». D'après Jean d'Osta dans son *Dictionnaire historique et anecdotique des rues de Bruxelles*, Bruxelles, Paul Legrain, 1986, le Pongel Merckt (ou Marché à la Livre) est le tronçon de l'actuelle rue des Éperonniers entre la Place Saint-Jean et le Marché-aux-Fromages.

<sup>18</sup> Albert Mehauten et Michel Vanwelkenhuyzen, « *La ville de Bruxelles, ses habitants, leurs métiers et leurs adresses vers 1767* », 2<sup>e</sup> édition, Bruxelles, 2008.

<sup>19</sup> Archives de la Ville de Bruxelles, Procès n°8483.

<sup>20</sup> Feuillant Joseph de Planchon, notaire à Bruxelles de 1739 à 1767. Voyez les Archives Générales du Royaume, « *Le notariat dans l'arrondissement de Bruxelles. Répertoire des minutes (depuis le XVIème siècle)* » par J.M. Yselinckx et R. Laurent.

<sup>21</sup> Il s'agit de Charles-Alexandre de Lorraine (° Lunéville 1712 ; + Tervuren 1780) gouverneur général des Pays-Bas autrichiens depuis 1741.

*années, y fait un commerce assez étendu en quinqualeries de toute espèce et a taché en tous tems d'établir et maintenir un ordre aussi exact dans tous les paiemens des obligations qu'il contractait du chef de son négoce (...) il est arrivé qu'un grand nombre de colporteurs auxquels il était en usage de confier des marchandises pour en faire le débit sur le plat pays sont disparus sans payer et d'autres revenus sans argent (...) et il a du consentir à la vente publique d'une bonne partie des marchandises de sa boutique et payer par ce moyen la somme de six mille florins ou environ à ceux des créanciers qui étaient le moins traitable (...) ».*

*L'inventaire de ses biens figure sous la rubrique « Etat exact et pertinent des biens, marchandises et prétensions appartiennent actuellement au soussigné André Minet Bourgeois de cette ville de Bruxelles repris suivant le prix coutant qu'il est prêt d'affirmer par serment comme aussi que le tout ij est détaillé sans la moindre omission comme il fera conster pardevant le magistrat de cette ville juge de son domicile en representant ses registres journaux livres de commerce et tous autres propres à verifier que cet Etat est aussi juste que véridique ».*

Les avoirs minutieusement inventoriés et certifiés par le notaire de Planchon se montaient à « 15 487 florins, un sol et trois liards ». Ainsi, le stock avait été évalué à 5 883 florins, les débiteurs lui devaient « quatre mil cinq cent un florins, onze sols, trois liards », les « meubles meublants garnitures de chambres, buffet, armoire, garde-robe » valaient 1 200 florins, le logement et la boutique reprises sous le libellé « une maison sise en cette ville rue du Ponder Mert » était évalués à 2 500 florins, et d'autres biens fonds lui appartenant étaient évalués à 1 400 florins. Le stock comprenait des « marchandises de toute espèce », comme des « montres de poche et pendulle », des « boutons de manches et boucles d'oreille », des « manches de couteau de chasse », mais aussi un grand nombre d'objets qui laissent le lecteur contemporain assez songeur : des « boïttes a poudre a savonnettes balance et dame d'ijvoir », des « clefs de montre a crochet et autres », des « tabatieres d'écaïlle », des

« manches d'épée d'agate », des « pierres sanguine et nœud d'épée », des « cristeaux de montre », des « instruments d'orloger », des « nacres de perles et boules d'ivoire », des « boutons d'argent pour habit », des « épingles d'Angleterre » et bien d'autres curieux objets inusités de nos jours.

Les dettes s'élevaient à 7 634 florins. Les créanciers les plus importants étaient *Mons. Fompré* pour 1 900 florins, *Mons. Hagen* pour 650 florins, *Madlle Lambert* pour 1 305 florins, *Madlle Simon* pour 800 florins, *Schnitzler* pour 523 florins, *Thoma* pour 615 florins, *Vanderlinde* pour 276 florins.

Il est vraisemblable que cette demande de sursis de paiement n'ait pas été agréée et qu'André Minet ait alors vendu en 1763 ou en 1764 son immeuble au *Pongel Merckt* pour prendre en location non loin de là, l'immeuble à l'enseigne de la *Couronne impériale* de la rue de la Madeleine où on le retrouve en 1767.

André Minet fut inhumé à Notre-Dame de la Chapelle à Bruxelles le 30 novembre 1775<sup>22</sup>. Il n'avait que soixante ans. Dix ans plus tard, sa fille, Catherine Minet, épousa à Bruges<sup>23</sup> en 1785 Philippe Jacques Allaert, et le ménage alla ensuite s'établir à Gand. Le frère de Catherine, François, fut orfèvre à Gand puis à Bruxelles. Il épousa à Bruxelles<sup>24</sup> en 1802 Marie Thérèse Joséphe Brassinne, originaire de Wavre. François Minet mourut à Bruxelles<sup>25</sup> en 1837 laissant pour unique héritier le fils de sa sœur et qui était nommé Jean Joseph Allaert, né en 1789 à

---

<sup>22</sup> « 30 (november 1775) sepultus est in cœmeterio nostro Andreas Minet maritus Claræ (sic) Josephæ Van Heymbeek ».

<sup>23</sup> Bruges, Saint-Sauveur (2<sup>ème</sup> portion), 1785, « *Vigesima sexta septembris anni millesimi septingentesimi octogesimi quinti ter proclamati contraxerunt matrimonium Philippus Allaert in hac portione natus et habitans ætatis viginti sex annorum et Catharina Minet, ex S<sup>æ</sup> Walburgis nata Bruxellis in S<sup>i</sup> Nicolai ætatis triginta trium annorum Testes fuerunt Simon Allaert avunculus sponsi et Josephus van Speybrouck habitantes in hac civitate. (Signé) Philippus Allaert, Catherine Minet, Joseph Van Speybroeck fils, Simon Allaert, J.S. Van Coquelaere, Past: S: Salv: »*

<sup>24</sup> Acte de mariage n° 170, du 9 ventôse an X (28 février 1802).

<sup>25</sup> Acte de décès n° 1849 du 12 mai 1837.

Gand<sup>26</sup>. L'acte de succession<sup>27</sup> précise encore que ce dernier était le seul héritier légal de François Minet. Qualifié de

---

<sup>26</sup> Gand : Acte de la paroisse Saint-Jacques, 1789, « *Vigesima quarta julii 1789 baptizavi Joannem Josephum filium Philippi Jacobi Allaert ex S<sup>i</sup> Salvatoris Brugis et Catharinæ Josephæ Minet ex S<sup>i</sup> Nicolai Bruxellis conjugum habitantium via Keijsers dreve natum ibidem hodie hora media prima pomeridiana susceperunt Joannes Baptista Coquette habitans in hac et Maria Josepha Sijletters habitans in S<sup>i</sup> Bavonis susceptor[da ?] non scribit (Signé) Philippus Allaert, Coquette .....hæc + est signatura susceptricis* ».

<sup>27</sup> Transcription pro parte de la déclaration de succession de François Albert Joseph Minet (frère de Catherine Joséphe Minet) : Archives de l'Etat à Anderlecht, Enregistrement et Domaines, Arr. Bruxelles, n° 13008, Succession d'Albert Joseph (sic) Minet, mort à Bruxelles le 11 mai 1837, Date du dépôt de la déclaration : le 22 septembre 1837. Extraits : *Le soussigné Martin Mertens, rentier, demeurant à Bruxelles, Vieux Marché aux Porcs, section quatre, numéro 339 ancien, et 5 nouveau, où il fait élection de domicile, agissant en qualité d'exécuteur testamentaire dudit défunt, nommé à cette fonction par le testament de ce dernier reçu par le notaire Sacasain, résidant à Bruxelles, le dix huit mars mil huit cent trente un, enregistré le vingt mai mil huit cent trente sept, Déclare que Monsieur Albert Joseph (sic pour François Albert Joseph) Minet, veuf de Marie Thérèse Brassinne, est décédé le onze mai mil huit cent trente sept à Bruxelles, Marché aux Herbes, section 5, numéro 1054 ancien et 46 nouveau, où il a eu son dernier domicile, Que sa succession se compose comme suit, Savoir : Actif (...) (...) (des immeubles, etc. et deux actions de la Société Générale de Belgique), Passif (...) : Aux termes des dispositions testamentaires faites par le défunt devant le notaire Bastin résidant à Bruxelles le vingt neuf mars 1800 treize, enregistrées le seize mai mil huit cent trente sept, modifiées par acte sous seing privé en date du trente août mil huit cent vingt sept, enregistré le quinze mai dernier, cette succession se trouve dévolue, Savoir : Pour un tiers à Jean Joseph Allard (sic pour Allaert), ferblantier, demeurant à Gand, neveu du défunt comme fils de feu Catherine Minet, qui était sa sœur, et de Philippe Allard (sic pour Allaert), Pour une autre tiers, Anne Marie Brassinne, épouse de François Deweuwe (?), marchand de papiers, domiciliées à Bruxelles, sœur germaine de l'épouse du défunt, Et pour le dernier tiers, aux descendants de Catherine Brassinne, sœur germaine de la femme du défunt, décédée épouse de Jean Joseph Hermant, et nommés (?), Savoir : Jean Joseph Hermant, journalier, demeurant à Villers la Ville, canton de Genappe, François Joseph Hermant, cabaretier, demeurant à Wavre, Anne Marie Hermant épouse de Pierre Antoine Gits (?), jardinier, demeurant à Wavre, Elisabeth Hermant épouse d'Henri*

ferblantier dans les différents actes officiels le concernant, Jean Joseph Allaert poursuivait ainsi la profession de son grand-père André Minet.

### Frédéric Thomaes



---

*Joseph Libert, marchand de bestiaux, demeurant à Wavre, Antoine Lessaisse (?) fils mineur d'Antoine Lessaisse, ébéniste, demeurant à Gembloux, et de feu dame Joséphine Hermant, et chacun d'eux pour une égale quotité dans le dit tiers soit un cinquième, Le legs de six mille trois cent quarante neuf francs vingt centimes fait par le défunt aux termes de son testament olographe ci-dessus rappelé est recueilli, Savoir : 1° Anne Catherine Mataigne, épouse de Jean Lemarc (?), rentière, demeurant à Bruxelles, rue Terre Neuve, 2° Robertine Antoinette Mataigne, veuve de Philippe Sablon (?) demeurant à Wavre, 3° Joséphine Mataigne, épouse de Joseph Barré, demeurant à Wavre, 4° Charles Constant Mataigne, secrétaire de la régence de Wavre, quatre enfants vivants, délaissés par Marie Joséphe Brassinne, décédée, sœur de la femme dudit Sieur Minet, Si ledit sieur Minet était décédé ab intestat, il aurait pour seul et unique héritier son neveu le sieur Allard (sic pour Allaert) précédemment nommé. Son décès n'a donné lieu à aucune dévolution de fidéicommissaires mais il s'est opéré une cessation d'usufruit au profit des susdits héritiers et dans les mêmes quotités sur la moitié indivise de deux maisons situées à Bruxelles, Marché aux Herbes, section cinq, n° 1054 et 1055 anciens, lequel usufruit avait été légué au sieur Minet par son épouse Marie Thérèse Brassinne, décédée le trente janvier mil huit cent trente et un aux termes d'un testament (illisible) à la déclaration qui a été déposée de la succession de cette dernière. Bruxelles, le 10 septembre 1800 trente sept, (signé) Mertens.*

## Crayon généalogique lignager.

1. Petrus Spijskens x Bruxelles (Sainte-Gudule)<sup>28</sup> le 4 juillet 1522 Joanna van den Bauwetten (alias de la Bawette)
2. Catharina Spijskens x Philippus Goetschalcx
3. Paschijne Goetschalcx x Arnould Stevens, xx Jacques Van den Nesse<sup>29</sup>
4. Bartholomeus Stevens x Joanna De Faux<sup>30</sup>
5. Antoine Stevens x Barbara Busiau<sup>31</sup>
6. Mathieu Stevens (+ Wavre 7.VIII 1683) x Wavre 3 III 1666 Anne Hannart<sup>32</sup> (+ Wavre 14 XII 1683)
7. Barbe Stevens (°<sup>33</sup> Wavre 1 I 1667 ; + Wavre 20 V 1732) x Wavre 15 VI 1685 Léon Pranger (° Wavre 17 VII 1661 ; Wavre 23 II 1706)
8. Marguerite Pranger (° Wavre 27 V 1689 ; + Wavre 17 XI 1727) x Wavre 21 V 1714 Jean Baptiste Minet (+ Wavre 3 XI 1718)

---

<sup>28</sup> Archives de la ville de Bruxelles, « *Preuven der Geslachten* », attestation du 30 août 1688, registre n° 3351.

<sup>29</sup> Voyez Augustin Becquet, « *La descendance de Jacques Van de Nesse, greffier et échevin de la franchise d'Overyssche* », *Brabantica*, tome IX, 1<sup>ère</sup> partie, pages 175 à 214.

<sup>30</sup> Voyez Frédéric Collon, verbo « *de Faux* » dans l'*Armorial de Wavre et environs*, Bruxelles, 1952, page 61 : « (...) *Armes : Les armes des de Faux sont données à l'occasion d'une attestation de lignage délivrée en 1780 par le roy d'armes Beydaels aux Stevens : D'azur à trois faux versées d'argent, les fers tournés vers la dextre* ».

<sup>31</sup> Voyez Frédéric Collon, verbo « *Buseau* » dans l'*Armorial de Wavre et environs*, Bruxelles, 1952, page 32.

<sup>32</sup> Voyez Frédéric Collon, verbo « *Hannart* » dans l'*Armorial de Wavre et environs*, Bruxelles, 1952, page 75 : « *Famille de vieille noblesse, originaire de Louvain, issue du lignage de Redingen. (...) Anne Hannaert, épouse Mathieu Stevens, bourgmestre de Wavre en 1666. (...) Armes : d'or à la fasce d'azur, au lion naissant de gueules, armé et lampassé d'azur, mouvant de la fasce, qui est Redingen (...)* ».

<sup>33</sup> Sa marraine était Barbe Buseau, sa grand-mère, d'après les « *Preuven der Geslachten* », f° 102 v°, registre n° 3351 des Archives de la ville de Bruxelles.

9. André Minet (° Wavre 2 V 1715 ; + Bruxelles (Chapelle) 30 XI 1775) x Ossel 4 IX 1751 Carolina Josepha Van Heymbeke (° Ganshoren 19 III 1732)
10. Catharine Josèphe Minet (° Bruxelles (Saint-Nicolas) 10 VII 1752) x Bruges (Saint-Sauveur, 2<sup>ème</sup> portion) 26 IX 1785 Philippus Jacobus Allaert (° Bruges (Saint-Sauveur, 2<sup>ème</sup> portion) 19 IX 1759 ; + Gand 16 VII 1832)
11. Jean Joseph Allaert (° Gand (Saint-Jacques) 24 VII 1789) x Gand 11 X 1809 Joanne Petronille Vanhecke (° Gand (Saint-Michel Nord) 21 VII 1782)



Bruxelles, rue de la Madeleine ( dessin par Léon van Dievoet)

## ***Martin Fery, un bruxellois “Premier” de la Faculté des Arts de l’Université de Louvain.***

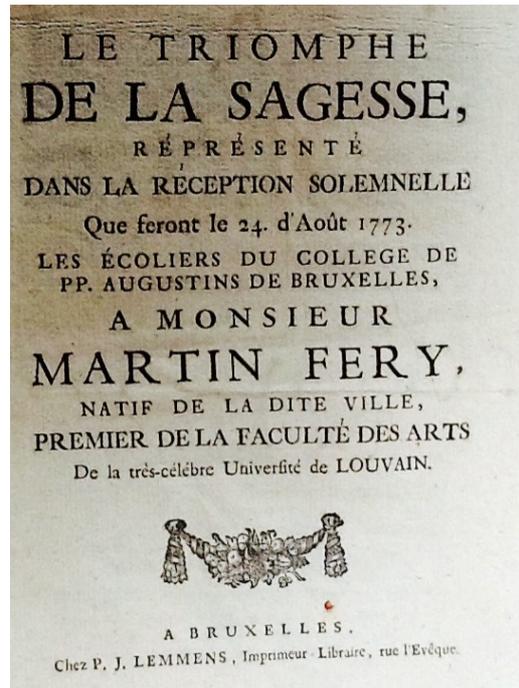
Il était d’usage, à Bruxelles, sous l’Ancien Régime, de fêter dignement les Bruxellois sortis premiers de l’Université de Louvain. Mais les programmes de telles festivités ont rarement été conservés. Ces publications sont en effet de la catégorie des éphémères.

En 1773, les écoliers du collège des Augustins de Bruxelles reçurent ainsi Martin Fery, un Bruxellois sorti premier de la Faculté des Arts de l’Université de Louvain. Nous reproduisons ci-dessous le programme de cette réception. Il détaille le parcours du cortège, les noms des collégiens qui en firent partie et les autorités qui reçurent le “premier”: le prince de Starhemberg, plénipotentiaire, et Charles de Lorraine, gouverneur général des Pays-Bas.

Né à Bruxelles le 3 août 1754, baptisé le même jour à Saint-Jacques-sur-Coudenberg, fils de Nicolas-François Fery et de Marie-Anne Maras, Martin-François-Joseph Fery devint professeur de philosophie à l’Université de Louvain et adhéra à la franc-maçonnerie. Devenu juge à la cour criminelle du département de la Dyle, il fut élu le 23 germinal de l’an V (12 avril 1797) député du département de la Dyle au Conseil des Cinq-Cents, par 41 voix sur 62 votants. Favorable au coup d’État de brumaire, il passa le 4 nivôse an VIII (Noël 1799) au Corps législatif en vertu d’un vote du Sénat conservateur pour y représenter le même département. Il quitta cette assemblée en 1806 et mourut à l’âge de 54 ½ ans le 24 janvier 1809, chez lui, au 709 de la rue Notre Seigneur, à Bruxelles. Sa veuve Marie-Hélène Danner, native de Trèves et de quelque dix-huit ans sa cadette, habitait à la rue d’Or en 1812 avec ses enfants Joséphine (née à Trèves), Louise (née à Bruxelles), Catherine et Jacques-Joseph (nés à Paris) et elle y exerçait la profession de rubanière.

L’intérêt de cette publication réside notamment dans la liste des jeunes-gens fréquentant en 1773 le collège des Augustins. Nos

membres y retrouveront sans doute l'un ou l'autre de leurs ancêtres, lignagers ou non.



LE TRIOMPHE  
DE LA SAGESSE,  
REPRESENTE  
DANS LA RECEPTION SOLEMNELLE  
Que feront le 24. d'Août 1773.  
LES ECOLIERS DU COLLEGE DE  
PP. AUGUSTINS DE BRUXELLES,  
A MONSIEUR  
**MARTIN FERY,**  
NATIF DE LA DITE VILLE,  
PREMIER DE LA FACULTE DES ARTS  
De la très célèbre Université de LOUVAIN. A BRUXELLES,  
Chez P.J. LEMMENS, Imprimeur-Libraire, rue l'Evêque.  
La Cavalcade formée d'Ecoliers de PP. Augustins sortira du  
College des dits Pères, & dirigera sa marche par la rue de Fossés

& la rue d'Assaut jusqu'à la Porte de Louvain, par où le PREMIER fera son Entrée vers les trois heures.

### **ORDRE DE LA CAVALCADE**

La Garde ordinaire de Houssards de SON ALTESSE ROYALE, suivie d'un Timbalier & des TROMPETTES de la Ville.

#### LA RENOMMEE,

Jean Dommer, tenant une Trompette à la main, avec cette Inscriptiion

*Crescet.*

Elle croîtra.

#### MINERVE,

François Tons, portant cette inscription :

*Post fata supersum.*

Je survis à tout événement.

#### MERCURE TRISMEGISTE,

*Roi d'Egypte, premier inventeur de l'Alphabet & de Sciences,*

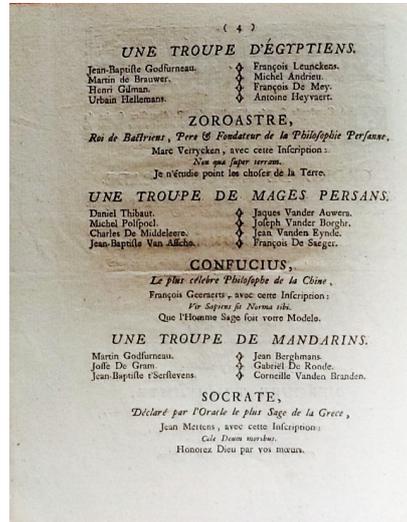
Antoine Gilman, avec cette Inscriptiion :

*Ab hoc principium.*

C'est de lui que nous tenons l'origine.

#### UNE TROUPE D'EGYPTIENS

Jean-Baptiste Godfurneau	François Leunckens
Martin de Brauwer	Michel Andrieu
Henri Gilman	François De Mey
Urbain Hellemans	Antoine Heyvaert



### ZOROASTRE

*Roi de Bactriens, Père & Fondateur de la Philosophie Persanne,*

Marc Verrycken, avec cette Inscription :

*Non quae super terram.*

Je n'étudie point les choses de la Terre.

UNE TROUPE DE MAGES PERSANS.

Daniel Thibaut	Jacques Vander Auwera
Michel Polspoel	Joseph Vander Borgh
Charles De Middeleere	Jean Vanden Eynde
Jean-Baptiste Van Assche	François De Saeger

### CONFUCIUS

*Le plus célèbre Philosophe de la Chine,*

François Geeraerts, avec cette Inscription :

*Vir Sapiens sit Norma tibi.*

Que l'Homme Sage soit votre Model.

UNE TROUPE DE MANDARINS.

Martins Godfurneau	Jean Berghmans
Josse De Gram	Gabriël De Ronde
Jean-Baptiste t'Serstevens	Corneille Vanden Branden

### SOCRATE

*Déclaré par l'Oracle le plus Sage de la Grèce,*

Jean Mertens, avec cette Inscription :

*Cole Deum moribus.*

Honorez Dieu par vos moeurs.

*Suivent six autres Sages Grecs, dont chacun porte une  
Inscription qui lui est propre.*

<p>THALES <i>de Milet,</i> Antoine van Bevere. <i>Nosce te ipsum.</i> Connoissez vous vous-même. CHILON <i>Lacédémonien,</i> Michel Van Campenhout. <i>Nihil nimis.</i> Rien de trop. BIAS <i>de Priene,</i> François van Herck. <i>Omnia mea mecum porto.</i> Je porte tout mon bien avec moi</p>	<p>SOLON Jean-Baptiste Ruelens. <i>Ante mortem nemo beatus.</i> Personne n'est heureux pendant la vie. PITTACUS <i>de Mitylene,</i> Jean-Baptiste Ots. <i>Mente aequâ contraria suffer.</i> Souffrez paisiblement les adversities CLEOBOLUS <i>de Linde,</i> Melchior Cleerens. <i>Animo sublimia volve.</i> Pensez à quelque chose d'élevé.</p>
--	--

### NUMA POMPILIUS

*Second Roi des Romains, Auteur de Loix & du Culte,*

Jacques Stevens, avec cette Inscription :

*Fulcit Religio Leges.*

La Religion est l'appui de Loix.

### UNE TROUPE DE PHILOSOPHES ROMAINS

<p>Charles Van Mons Antoine Vanden Kerckhoven Joseph De Leenheer Henri Brinckx</p>	<p>Maximilien De Angelis Philippe Bruylants Matthias Van Haelewyck Jean-Baptiste Kockaert</p>
--	---

UNE TROUPE DE MUSICIENS

LE BRABANT

Philippe Van den Hoven, avec cette Inscription :

*Solum his est fructibus aptum.*

Ce terrain est propre à produire tels fruits.

LA VILLE DE BRUXELLES

Joseph Groeninckx, avec cette Inscription :

*Is capite dignus.*

Celui-ci est digne d'être né dans la Capitale.

LE PORTE-ETENDARD DU COLLEGE,

Guillaume Vanden Hoven

LE GENIE DU COLLEGE

Gilles De Berghes, avec cette Inscription :

*Ad lauros alui.*

Je l'ai formé pour être couronné des Lauriers.

LA RHETORIQUE

Jean Dabremez, avec cette Inscription :

*Mella dedi.*

Je lui ai instillé le miel.

UNE TROUPE DE RHETORICIENS

Alexandre Le Martin	Antoine Thienpont
Alexandre De Cauwerbourg	François Huyghens
François Caris	Jean-Baptiste De Gram
Nicolas Vander Noot	Jean De Cauwer
Henri Coosemans	Gilles Herdies
Joseph Annez	François De Angelis
Pierre Goossens	Philippe De Wannemaecker
François Louys	Gilles Van Echtel
Tobie Vierendeels	Clement De Page
Charles Longfils	Jacques Wyns
Pierre Van Cotthem	Jean Boonans
Antoine Stinglhamber	Balthazar Lautem
François Paradis	Jacques Paradis
Alexandre Cuylen	Jacques Willebeek
Joseph Wouters	François de Zadeleere
Henri De Leenheer	Barthelemi Mahy

LE GENIE DE L'UNIVERSITE DE LOUVAIN

François Vanden Velden, avec cette Inscription :

*Non Auro, sed Lauro.*

L'Or n'est point la récompense que je donne, mais les Lauriers.

LA LOGIQUE Hyacinthe De Reus, avec cette Inscription : <i>Amica veritas.</i> J'aime la Vérité.	LA PHYSIQUE Pierre Kockaert, avec cette Inscription : <i>Rerum cognoscite causas.</i> Apprenez à connoître l'origine des choses.
L'ETHIQUE Guillaume Smits, avec cette Inscription : <i>Castigo mores.</i> Je corrige les mœurs.	LA METAPHYSIQUE François Charliers, avec cette inscription : <i>Corpora transcendo.</i> Je m'élève jusque dans les Cieux.

Suivent les Philosophes du Château, où il a fait son Cours de Philosophie. Après eux Monsieur MARTIN FERY accompagné par Messieurs ses Professeurs. Six Carosses à six Chevaux, dans lesquels sont le Pere, Soeur, Frere & autres Parens du PREMIER.

La Marche est fermée par un Détachement de Dragons de Saint-Ignon.

ORDRE DE LA MARCHE

De la Porte de Louvain la Cavalcade ira à l'Eglise de SS. Michel & Gudule, où sera donnée la Bénédiction du saint Sacrement. De là elle continuera sa marche par la rue des Paroissiens, le Marché-au-bois, la Kantersteen, la Montagne de la Cour, par devant l'Abbaye de Coudenberg & les petits Carmes jusqu'a l'Hôtel de SON ALTESSE LE PRINCE DE STARHEMBERG Ministre Plénipotentiaire, où se trouvera SON ALTESSE

ROYALE, Laquelle gratifiera le PREMIER d'une Chaîne & d'une Médaille d'Or. Après cette cérémonie elle descendra par les petit & grand Sablon, par la rue de Rollebeek, la vielle Steenporte, la Halle-au-blé, l'Eyck-straet, la Stoef-straet, derrière l'Hôtel de Ville, pour aboutir à la Grande-Place, dont elle fera le tour, & s'arrêtera au dit Hôtel, où Messieurs du Magistrat lui feront le Présent ordinaire; ensuite elle défilera par la rue au Beurre, les trois Pucelles, le Marché aux Poullets, le Marché aux Poissons & le Quai aux Tourbes jusqu'à l'Eglise de Peres Augustins, où le *Te Deum* sera chanté pour rendre graces à Dieu. Sortant de l'Eglise, le PREMIER sera conduit au College des dits Peres. A l'entrée de la rue est un Arc de Triomphe où se trouve cette Inscription :

INSIGNI  
MARTINO FERY  
BELGICAE SOPHIAE PRINCIPI  
AUGUSTINIADAE

p. p.

Cet Arc de Triomphe est dédié  
au célèbre

MARTIN FERY,  
PREMIER de la Philosophie Belgique,  
Par les Peres Augustins.

Le PREMIER faisant son entrée dans le College, y sera reçu par le Génie du meme College, qui le félicitera par une Oraison Latine. Après cette cérémonie, il sera conduit chez ses Parens par le Bruyt, la rue du Pont-neuf, la Rue-Neuve, la Place de la Monnoye, la rue de Frippiers, le Marché-aux-Herbes & la rue de la Magdeleine.

*A la plus grande Gloire de Dieu, de la très-Sainte Vierge & de St. Augustin.*

*Imprimi potest. Actum Bruxellis hâc 21. Augusti 1773.  
C. F. LEYNIERS, Lib. Censor.*

*Portrait de lignager.*

*Charles-Dominique van Nuffel (1718-1783)*



Dessin au crayon par Alexandre d'Hose

Le portrait de Charles-Dominique van Nuffel qui est transmis de génération en génération dans sa descendance mâle, était il y a quelques années en possession de Madame Roger van Nuffel à Knokke. Ce tableau peint à l'huile autour de l'année 1770 est aujourd'hui en fort mauvais état et mériterait une restauration approfondie. Nous en donnons ici une reproduction contemporaine due à la plume de notre second fils, Alexandre, qui partage avec son frère jumeau, Amaury, des talents artistiques que l'on retrouve également dans leur ascendance van Nuffel.

La filiation de Charles-Dominique van Nuffel remonte à Steven van den Nuffele, cité à Merchtem en 1509, né vers 1470, lequel

épouse Beatrijs 's *Weerts*, fille d'Henri et de Katheline *Kints*<sup>34</sup>. Dans la filiation, on retrouve des hommes de fief, échevins, « meiseniers », souvent des brasseurs, alliés à de vieilles familles brabançonnnes, telles les *van Buyten*, *van Meldert*<sup>35</sup>, *van Volxem*<sup>36</sup>, *Vuyttenhove*, *Bosch de Vertrijk*<sup>37</sup> ou *d'Ancre*<sup>38</sup>.

Notons d'emblée que les sources imprimées et les archives familiales consultées sont émaillées d'erreurs, d'oublis ou d'omissions qui nous encouragent à poursuivre des vérifications qui, à ce stade, n'ont pu toutes être menées à bien, faute de temps. Nous verrons que ce point est particulièrement vrai lorsqu'il s'agit, par exemple, de simplement dénombrer le nombre de frères et sœurs de Charles-Dominique van Nuffel ou la composition de son propre ménage.

Charles-Dominique<sup>39</sup>, né à Bruxelles et baptisé à Sainte-Catherine le 10 juillet 1718, était le second fils de Jean-Baptiste van Nuffel<sup>40</sup> (1675-1736) et de Marie-Begge *d'Ancre* et petit-fils de François van Nuffel (1640-1710), seigneur de Drootbeek et Laeken, et de Barbara *Bosch*, fille de Pierre<sup>41</sup>, seigneur de la Vicomté de Vertrijk et seigneur de Willebringen, et de Catherine *de Baerdemaecker*. C'est la nièce de Barbara *Bosch*, Madeleine Catherine *Bosch*, dame de Marselaer, Chesnoy, Malmaison, Arbes et Neffe, décédée célibataire le 15 juin 1750, qui fera entrer la seigneurie de Marselaer dans la famille van Nuffel. Cette seigneurie échoit finalement à Arnould-Guduwal-Berthulpe van Nuffel, plus jeune frère de Charles-Dominique,

---

<sup>34</sup> Jan Lindemans, *Oude Brabantse Geslachten*, n° 27 van Nuffel, Bruxelles, 1951.

<sup>35</sup> Félix-Victor Goethals, *Dictionnaire généalogique et héraldique*, Tome III, 1850, pp. 852-853.

<sup>36</sup> *Brabantica*, Tome X, pp. 1-162. L'alliance est citée p. 88.

<sup>37</sup> Cfr OGHB, Fonds Jacmart, dossier 35 : château de Vertryck.

<sup>38</sup> Azevedo, *Généalogie van der Noot*, pp. 324-326.

<sup>39</sup> *Annuaire de la Noblesse Belge*, 1869, pp. 152-165. Le ménage de Charles-Dominique est cité pp. 157-158.

<sup>40</sup> Baron Roland d'Anethan et Vicomte de Jonghe d'Ardoye, *La famille Mosselman à Bruxelles*, Recueil OGHB, XLVIII, 1998, p. 57. Un chapitre est consacré à la famille van Nuffel.

<sup>41</sup> Michel Wittock, *La terre de Marselaer et ses derniers seigneurs*, *Le Parchemin*, 1967, pp. 23-29. Pierre est dit originaire de Bois-le-Duc.

après une série de procès avec certains frères et sœurs restés en Belgique, les deux aînés vivant en Angleterre<sup>42</sup>.

Jean-Baptiste van Nuffel et Marie-Begge d'Angré eurent 11 enfants :

1° Isabelle-Catherine, bp Bruxelles (Ste-Catherine) 18 fév. 1713, y + 21 fév. 1745, x Bruxelles (Ste-Catherine) 2 fév. 1742 Guillaume Greyson, natif de Londres, fils de Guillaume, + Bruxelles (Ste-Catherine) 23 janv. 1785, après s'être remarié à Jeanne-Catherine Ingelberts ;

2° Jean-François, bp Bruxelles (Ste-Catherine) 31 mars 1714, + sans alliance 17 janv. 1795, enterré à Molenbeek ;

3° Marie-Thérèse, bp Bruxelles (Ste-Catherine) 18 novembre 1715, + Bruxelles (N.D. de la Chapelle) 16 déc. 1762, x Bruxelles (Ste-Catherine) 28 janvier 1736 Jean-François Mosselmanns, juré de la Chambre des Tonlieux, distributeur général du petit scel des Etats du Brabant au quartier de Bruxelles ;

4° Charles-Rombaut, bp Bruxelles (Ste-Catherine) 1<sup>er</sup> juillet 1717 ;

5° Charles Dominique, qui nous occupe;

6° François, bp Bruxelles (Ste-Catherine) 18 avril 1720 ;

7° Arnould-Goduwal-Berthulphe, bp Bruxelles (Ste-Catherine) 28 déc. 1721, + Bruxelles 13 novembre 1789 ; il sera anobli en 1756 ;

8° Jacques-Joseph, bp Bruxelles (Ste-Catherine) 13 avril 1724, y + 11 déc. 1758 ;

9° Jeanne-Caroline, bp Bruxelles (Ste-Catherine) 14 janv. 1726, x Bruxelles (N.D. de la Chapelle) 16 novembre 1754 François de Fleischmann, lieutenant au régiment du Prince Charles de Lorraine ;

10° François-Joseph, bp Bruxelles (Ste-Catherine) 9 mars 1728, s'établit à Gand, x A) Anne-Marie de la Ruelle x B) Bernardine de Mandere et x C) Marie-Thérèse de Gaggia ;

11° Madeleine-Christine, bp Bruxelles 27 avril 1732 x Arnould-Henri Brummel, licencié en droit<sup>43</sup>, originaire de Westphalie. Il

---

<sup>42</sup> Idem, p. 27.

<sup>43</sup> Baron Roland d'Anethan et Vicomte de Jonghe d'Ardoye, *idem*, p. 59-60. En 1765, il épouse sa nièce, Madeleine-Catherine Mosselman, dont la mère

deviendra en 1768 Secrétaire de Sa Majesté, puis en 1787 greffier-registrateur de la nouvelle Chambre des Comptes.

En 1756, un frère cadet de Charles-Dominique, Arnould-Goduwal-Berthulphe van Nuffel, seigneur de Marselaer, Beernem, Wijckhuysse, receveur de la maison de Ligne, juge à la Chef Chambre des Tonlieux<sup>44</sup> de Brabant à Bruxelles, admis au lignage Coudenberg en 1750<sup>45</sup>, fut anobli par lettres patentes du 18 août 1756 de S.M. l'impératrice-reine Marie-Thérèse avec le port des armoiries que ses ancêtres avaient portées de tous temps. Son portrait peint en 1772 a été publié en 1971 dans la revue *Le Parchemin*<sup>46</sup>.

Notons que leurs cousins germains Jean-François van Nuffel, seigneur d'Heynsbroeck, et Alexandre-Philippe-Josse van Nuffel, seigneur de Duynen, furent eux aussi anoblis le 14 juillet 1771 par l'impératrice Marie-Thérèse. Ceux-ci étaient également attirés par le commerce et l'industrie, car en 1769 ils avaient sollicité, mais sans succès, un octroi exclusif pour la fabrication de potasse<sup>47</sup>.

En 1738, à la mort de son frère aîné Jean, âgé alors de 24 ans, Charles-Dominique van Nuffel devient l'aîné de la famille. Deux ans plus tôt en 1736, il avait perdu son père. L'aîné des frères avait été lieutenant de la Vénurie Royale<sup>48</sup>; le second frère le deviendra également pour le quartier et district de Capelle et Ramsdonck (nomination du 14 octobre 1738). Charles reprendra plus tard le commerce de toiles, de dentelles

---

était Madeleine Christine van Nuffel, sa belle-sœur, qui lui donnera dix enfants.

<sup>44</sup> Instance chargée de se prononcer sur toutes les contestations concernant la levée des cens domaniaux.

<sup>45</sup> Tablettes du Brabant, Recueil V, Les registres du lignage Coudenberg, admissions et résolutions, pp. 205-207.

<sup>46</sup> Chev. Xavier de Ghellinck Vaernewyck, *Propos généalogiques autour de nos beaux portraits de famille*, Le Parchemin, 1971, n° 154, pp. 535-537.

<sup>47</sup> Louis Verniers, *Un millénaire d'histoire de Bruxelles*, Ed. De Boeck, 1965, pp. 411-412.

<sup>48</sup> Selon les archives familiales.

et d'étoffes auquel s'adonnait son père qui se faisait qualifier de marchand à Bruxelles<sup>49</sup>.

Un riche anglais, Lord North & Grey<sup>50</sup>, pair d'Angleterre, avait une grande amitié pour Jean Baptiste van Nuffel en qui il avait une confiance illimitée. En 1727, il lui paye 4000 livres en tant que tuteur de William Greyson, enfant anglais âgé alors de 6 ans. Lord North & Grey se fixa plus tard en Catalogne et c'est à Barcelone qu'en 1731 et 1734, il prit des dispositions testamentaires, par lesquelles il chargea Jean-Baptiste van Nuffel<sup>51</sup> de veiller à l'éducation du jeune William Greyson, originaire de Londres, à qui il était uni de près par les liens du sang. Jean-Baptiste van Nuffel devait administrer toute la fortune du jeune garçon jusqu'à ce qu'il eut atteint l'âge de 25 ans accomplis. Cette fortune considérable comportait une grande partie de biens fonds situés en Angleterre et notamment à Ashley (Comté de Kent). Presque tous ces biens furent légués par Lord North & Grey au jeune William auquel il assure par testament une somme de 100.000 francs en argent comptant et tous ses biens en Angleterre, tandis qu'il laisse ses autres biens en partie à sa femme Lady North & Grey et en partie à Elisabeth Sage. Cette dernière obtient tous ses biens se trouvant en Espagne. William Greyson<sup>52</sup> qui était né en 1721, fut élevé avec les enfants van Nuffel et épousa en 1742 la fille aînée de la famille, Isabelle-Caroline van Nuffel, sœur aînée de Charles-Dominique. A sa majorité, devenu aîné de famille, Charles-Dominique devint tuteur de William Greyson, alors âgé de 17 ans, en charge d'administrer les biens confiés à son père par

---

<sup>49</sup> José Anne de Molina, *Le château de Nieuwermolen*, Recueil X de l'OGHB, 1960, p. 58 qui note que le négoce de dentelles allait généralement de pair avec l'art de la banque.

<sup>50</sup> Burke's, *Peerage Baronetage & Knightage*, London, 1953, p. 1575. William 6<sup>ème</sup> baron North et second lord Grey, né en 1678 et mort à Madrid "sans postérité" le 31 octobre 1734. Homme de guerre, il servit comme colonel, puis général, lors de toutes les campagnes du Duc de Marlborough. Plus tard, il fut général au service du Roi d'Espagne.

<sup>51</sup> Selon un mémoire familial.

<sup>52</sup> Le « Praen. D<sup>us</sup> Willelmus Greyson » est parrain le 31 août 1741 de Madeleine-Catherine Mosselman, nièce de sa future épouse. La famille Mosselmans, *op. cit.*, p. 59.

Lord North & Grey. C'est à cette période, en 1740, qu'il perdit sa mère, âgée d'environ cinquante ans qui laissait derrière elle huit enfants, la plupart encore jeunes. Trois jours avant sa mort la veuve avait nommé Pierre Foppens<sup>53</sup> tuteur de ses enfants mineurs. En octobre 1740<sup>54</sup>, un inventaire fut dressé à la mortuaire de tous les biens dépendant de sa succession. La maison familiale rue des Augustins fut vendue publiquement pour 20.000 francs ; le fonds de dentelles produisit 16.000 francs ; le partage des biens fonds eut lieu six mois plus tard devant le notaire van den Hove.

En 1746, Charles-Dominique, âgé de 28 ans, demeure à Bruxelles rue de la Monnaie. Il entretient alors une correspondance active avec la maison Lance, fabricant d'étoffes à Sandwich en Angleterre. Cette ouverture vers l'Angleterre s'explique sans doute par le fait qu'il ait été élevé avec William Greyson, en avait été le tuteur et en était devenu le beau-frère. En 1746, nous les voyons ensemble faire un voyage en Angleterre.

En avril 1747, Charles-Dominique épouse en premières noces à Sandwich Elisabeth LANCE, fille de Guillaume et d'Anne *Ketcherell*. Suite à ce mariage, il se fixe en Angleterre où il vivra vingt ans. Les époux font le commerce de dentelles, de toiles de gazes et de toiles cirées. Le 26 mars 1758, après onze ans de vie commune, son épouse meurt à Sandwich sans lui laisser d'héritier; la même année, il s'unit à Mary REDMAN, née en 1733, de quinze ans sa cadette, fille de Mark et d'Elisabeth *Hudson*, habitant Deal en Angleterre. Ils restèrent établis à Sandwich pendant neuf ans, domiciliés « Lane of the short box ». En septembre 1764, on apprend que Charles était en voyage vers l'Amérique<sup>55</sup>. En 1769, il avait acquis de son beau-frère, David Lance, la moitié du navire « La Providence » dont il était le capitaine. Avec ce bateau, sans doute un caboteur, il commerçait avec les pays proches. La famille a longtemps conservé de cette époque une longue vue où étaient gravées les

---

<sup>53</sup> Pierre Foppens époux de Catherine Bosch, sœur de la défunte Barbe Bosch.

<sup>54</sup> Selon un mémoire familial.

<sup>55</sup> Archives du chapitre de Harelbeke, n° 14.090-14.094 (années 1764-1768).

armoiries de la famille van Nuffel. Son portrait date de la même époque et reprend en haut à gauche les armes familiales et à droite le cimier dont l'importance traduit bien l'influence anglaise.

Son carnet de bord a longtemps été conservé dans la famille, ce qui a permis de noter de fréquentes correspondances de transport de sel vers Gand où il livrait un certain Ryngaert. En mai 1767, il part encore de Sandwich vers Liverpool afin d'y charger du sel de roche à livrer à Gand. En juillet, il est à Ostende, pour passer ensuite avec son navire vers Bruges, En septembre, il est de retour en Angleterre.

Plus tard dans l'année 1767, au bord de la déconfiture, il doit se résoudre à revenir habiter en Belgique avec sa femme et ses deux fils. Il se fixa tout d'abord à Ostende, où il fit les formalités nécessaires pour la conversion de sa femme et de ses enfants à la religion catholique. C'est ainsi que Mary fut baptisée à Bruges le 3 décembre 1768 et que le couple se maria religieusement à Ostende le 16 décembre 1768. L'année suivante, ils eurent une fille, Marie-Anne, née à Ostende. C'est quelque temps plus tard que le ménage s'installe à Bruxelles où Mary s'adonne à la teinturerie<sup>56</sup>.

Charles-Dominique eut cinq enfants du second lit : 1° Charles, qui deviendra *primus* au collège de Marie-Thérèse de Bruxelles, médecin, commissaire du directoire exécutif de la République Française au canton de Zempst, né à Sandwich (Comté de Kent, Angleterre) le 27 décembre 1758, baptisé à Ostende en 1769, mort célibataire le 16 fructidor an VII (2 septembre 1799), âgé de 41 ans. Le 5 octobre 1778<sup>57</sup>, son père avait introduit une requête d'obtention de la bourse d'études Bronchorst<sup>58</sup> pour 9 ans du chef de son appartenance au lignage Coudenberg. Le boursier fut élevé, semble-t-il, en partie chez son oncle Jean Mosselman. 2° Georges, né à Sandwich le 18 janvier 1761,

---

<sup>56</sup> Louis Verniers, *op.cit.*, p. 402, note que cette activité qui était en plein déclin au XVIIIème siècle à Bruxelles a pu reprendre une certaine vigueur suite à l'établissement de nouvelles manufactures de fabrication d'étoffes.

<sup>57</sup> Les registres du lignage Coudenberg, admissions et résolutions, Recueil V des Tablettes du Brabant, pp. 267-268.

baptisé à Ostende le 1<sup>er</sup> mai 1769, mort célibataire à Bruxelles le 10 novembre 1843. 3° Maria-Anna, née à Ostende le 22 mai 1768, morte célibataire à Bruxelles le 25 mars 1851 à 82 ans.

4° Marc-Charles, fabricant de toiles cirées, né à Bruxelles le 26 janvier 1771, baptisé à St-Géry le 3 février 1771, décédé à Anvers le 24 décembre 1813, épouse à Anvers (Saint-Georges) Anne-Marie de TROCH, née à Walferghem (Asse) le 30 juin 1762, décédée à Anvers 22 février 1845, qui lui donna une postérité qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours <sup>59</sup>. 5° Michel, teinturier, né à Bruxelles et baptisé à Notre Dame de la Chapelle, le 23 janvier 1776 (ou 1<sup>er</sup> septembre 1779 ?), mort célibataire le 4 septembre 1815.

Le portrait de Charles-Dominique van Nuffel et sa notice biographique dont certains éléments qui proviennent d'un mémoire familial devraient être contrôlés plus en détail, font sortir de l'ombre un lignager peu connu qui est l'ancêtre d'une nombreuse descendance qui pourrait rejoindre par ce canal l'association royale des descendants des lignages de Bruxelles. On voit Charles-Dominique évoluer au cours du XVIII<sup>ème</sup> siècle dans un milieu familial patricien, très européen par les alliances contractées, et proche de la noblesse, que certains membres rejoindront par anoblissement. Charles-Dominique a lui-même un profil ouvert sur le monde, ayant vécu en Angleterre et y ayant contracté deux alliances, et on le voit homme d'affaires et voyageur. Plus âgé, au bord de la déconfiture, on le voit s'appuyer sur son réseau familial et relancer un commerce de toiles cirées qui restera dans la famille pendant plusieurs générations <sup>60</sup>.

### **Patrick d'Hose .**

<sup>58</sup> Les Lignages de Bruxelles, n° 119-120 (déc. 1989), p. 390.

<sup>59</sup> Les Lignages de Bruxelles, n° 147-148 (1997-1999), pp. 174-175.

<sup>60</sup> La fabrique de toiles cirées « Van Nuffel & Coveliers » a été fondée par Jacques van Nuffel et son beau-frère Jean Coveliers à Berchem-Anvers. L'ensemble a été vendu après la première guerre mondiale à une société d'habitations qui y a implanté la rue Coveliers.

Président- Voorzitter :	Comte J.C. de T'Serclaes, av.Bois du Dimanche, 3	1150 Bruxelles	Tel : 02/770.47.27
Secrétariat- Secretariaat :	M. Y.De Heyn., Ringweg, 2	8670 Koksijde	Tél.: 058/ 51 06 92
Référéndaire – Referendaris:	M. C.Defossa, Rue Eggericx ,21	1150 Bruxelles	Tél. : 02 770.26.68
Trésorier - Penningmeester:	M. A. Grosjean, ARDLB, Galeries du Roi, 5	1000 Bruxelles	Tél. : 02 345 70 61
Les articles signés n'engagent que leurs auteurs			Voor ondertekende artikels zijn alleen de auteurs verantwoordelijk